



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 février 2015
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le douzième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014) et du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), dans lesquels le Conseil a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur les données auxquelles les entités des Nations Unies présentes sur le terrain ont eu accès et sur des éléments d'information provenant de sources publiques et de sources gouvernementales syriennes. Les données fournies par les organismes des Nations Unies sur leurs livraisons d'aide humanitaire ont été communiquées pour la période allant du 1^{er} au 31 janvier 2015, conformément à leur cycle mensuel d'établissement de rapports, ce qui a permis de les vérifier. Des données plus récentes, lorsqu'elles sont disponibles, ont été prises en compte, notamment celles concernant les opérations transfrontières et les livraisons aux communautés assiégées.

II. Principaux faits survenus

A. Faits politiques et militaires

3. Au cours de la période considérée, la République arabe syrienne, en particulier les provinces d'Alep, d'Hama, de Homs, de Deir el-Zor, de Rif-Damas, de Damas, d'Hassaké, d'Edleb, de Deraa, de Qouneïtra et de Raqqa, est restée le théâtre d'un conflit généralisé et très violent. Les bombardements aériens aveugles et notamment les largages de barils d'explosifs menés par les forces gouvernementales et les pilonnages systématiques effectués par les groupes d'opposition armés, les groupes



extrémistes et les groupes terroristes inscrits sur les listes du Conseil de sécurité¹ ont fait un grand nombre de tués, de blessés et de déplacés. L'utilisation d'engins explosifs improvisés et de véhicules piégés s'est poursuivie. La conduite des hostilités par l'ensemble des belligérants reste caractérisée par un mépris généralisé du droit international humanitaire et des règles relatives à la protection des civils.

4. Les violences et les attaques commises par les forces gouvernementales se sont fortement intensifiées dans les provinces de Damas et de Rif-Damas. Les attaques se sont multipliées dans plusieurs villes de la Ghouta orientale, en particulier à Douma, Saqba, Hammouriyé et Erbine, ainsi que dans le quartier de Jobar à Damas. Les forces gouvernementales ont mené des raids aériens, utilisant notamment des barils d'explosifs, bombardé à l'artillerie lourde et lancé des missiles surface-surface. Ces attaques, y compris contre des marchés, ont fait des centaines de victimes civiles, dont des femmes et des enfants. Le groupe d'opposition armé Jaish el-Islam a lancé deux assauts consécutifs contre la capitale à l'aide de mortiers et de roquettes. Les tirs ont touché des zones civiles, faisant des dizaines de morts et de blessés (dont des civils) et endommageant immeubles résidentiels et infrastructures publiques. Les affrontements se sont poursuivis dans la banlieue de Damas entre les groupes d'opposition armés et les forces gouvernementales à l'intérieur et aux alentours du quartier de Qaboun contrôlé par l'opposition. Des combats ont également éclaté dans la zone de Zabadani dans le Rif-Damas, où, selon des sources locales, les forces gouvernementales auraient procédé à des bombardements aériens et notamment à des largages d'explosifs après que des groupes d'opposition armés se sont emparés d'importants postes de contrôle.

5. À Alep, les pilonnages, bombardements et largages de baril d'explosifs menés par les forces pro-gouvernementales se sont poursuivis, tout comme les attaques au mortier, à la roquette et à la bouteille de gaz lancées par les groupes d'opposition armés. Selon des informations reçues par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), au moins 92 civils (dont 7 femmes et 26 enfants) ont été tués et des dizaines blessés dans les zones contrôlées par l'opposition à Alep en janvier. Ainsi, par exemple, environ 14 civils ont été tués le 29 janvier dans une offensive aérienne menée par les forces syriennes dans la région d'El-Bab dans la province d'Alep. Selon des informations que le HCDH tient de sources locales, au moins 51 civils (dont des femmes et des enfants) ont été tués dans des attaques lancées par les groupes d'opposition armés contre les zones contrôlées par le Gouvernement dans la province d'Alep, la plupart de ces victimes étant imputables à l'EIIL.

6. Les forces gouvernementales ont procédé à des pilonnages d'artillerie et à des bombardements aériens, dont des largages de barils d'explosifs, contre les zones contrôlées par l'opposition dans d'autres provinces. Ainsi, au moins 91 civils (dont 18 enfants et 8 femmes) ont été tués à Deraa et une soixantaine de civils (dont des femmes et des enfants) ont été tués à Homs. À Deir el-Zor, les forces gouvernementales ont bombardé des zones tenues par l'EIIL et mené des opérations au sol dans des zones civiles. Environ 71 civils (dont 10 femmes et 6 enfants) auraient trouvé la mort dans les affrontements. À Deir el-Zor en décembre, ont été

¹ Le 30 mai 2013, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra ont été désignés comme groupes terroristes par le Conseil de sécurité, conformément à sa résolution 1267 (1999). Tous deux opèrent en République arabe syrienne.

découverts quatre charniers dans lesquels ont été retrouvés les cadavres de centaines de personnes enlevées par l'EIIL en août 2014.

7. À Hassaké le 17 janvier, dans la province du même nom, des affrontements ont opposé les Unités de protection populaire kurdes (Yekîneyên Parastina Gel – YPG) aux Forces de défense nationale, faisant des morts et des blessés parmi les civils et entraînant la fermeture des marchés et des universités. Les forces gouvernementales ont procédé à des tirs d'artillerie et à des bombardements aériens contre les zones contrôlées par l'EIIL et les Unités de protection populaire. Le 20 janvier, au moins 52 civils ont été tués et près de 200 autres blessés dans le bombardement par les forces du régime d'un marché dans le village d'Al-Khansaa, situé à la périphérie de Tell Hamis au sud-est de Qamichli.

8. Au cours de la période considérée, 14 attaques à l'engin explosif et au véhicule piégé ont été recensées, principalement dans les provinces de Homs, Damas, Alep, Hama, Hassaké et Deraa. Ainsi, dans le quartier d'Akrama à Homs le 21 janvier, sept personnes ont été tuées et 30 autres blessées dans l'explosion d'un véhicule piégé. À Damas, près du quartier de Hamidiyé, le 1^{er} février, sept personnes ont été tuées et 22 autres blessées dans l'explosion d'un bus transportant des pèlerins chiites, une attaque revendiquée par le Front el-Nosra.

9. Les parties au conflit ont continué de prendre pour cible les infrastructures civiles et de couper les services de base comme l'électricité et l'eau. Ainsi, à Edleb le 18 janvier, le Front el-Nosra et des groupes d'opposition armés qui lui sont affiliés ont coupé l'alimentation en eau. À Kafr Najd le 23 janvier, des groupes d'opposition armés ont coupé les lignes électriques raccordant la ville d'Edleb. Quelque 600 000 personnes ont été touchées par les coupures. L'électricité a été rétablie le 6 février.

10. Depuis la fin du mois de décembre, environ 9 000 personnes ont afflué de plusieurs villes de la région de la Ghouta dans les abris collectifs de Rif-Damas. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires apportent des secours aux personnes évacuées qui se réfugient dans ces abris. À la suite d'une mission d'évaluation, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a recensé les problèmes de protection dont font état les personnes évacuées : recrutement des hommes par les groupes armés non étatiques, enrôlement forcé de mineurs, séparation des familles du fait du filtrage des hommes, routes d'évacuation dangereuses en raison de la présence de tireurs embusqués, perte de documents personnels et de pièces d'identité, confiscation des documents d'identité par les groupes armés non étatiques aux postes de contrôle.

11. Les violences ont provoqué de nouveaux déplacements de civils. Ainsi, les affrontements dans la province d'Hassaké ont contraint quelque 15 000 personnes à quitter temporairement la ville d'Hassaké pour la ville de Qamichli et les zones rurales aux alentours des villes. On estime qu'environ 26 000 personnes ont été déplacées dans la province de Deraa depuis le début de l'intensification des violences le 8 février. Près de 1 250 personnes sont passées des quartiers est aux quartiers ouest de la ville d'Alep et environ 10 000 déplacés ont également rejoint la partie ouest de la ville. Pendant la première semaine de janvier, les affrontements opposant l'EIIL aux forces gouvernementales près de l'aéroport de Deir el-Zor ont provoqué le déplacement de près de 5 000 personnes, pour l'essentiel des femmes et des enfants, des villages de Deir el-Zor, notamment Ayache, Haouayej Thyab Jazeera et el-Kharita.

12. Au cours de la période considérée, la coalition internationale a mené des frappes aériennes quasi quotidiennes contre l'EIIL. La majorité de ces bombardements ont eu lieu à l'intérieur et aux alentours de la ville de Ain el-Arab/Kobané dans le nord de la province d'Alep. Le 26 janvier, les Unités de protection populaire kurdes, avec le soutien de combattants des groupes d'opposition armés et de peshmerga irakiens, ont déclaré avoir repris la ville. Quelque 1 500 à 2 000 personnes seraient depuis retournées dans la ville.

13. Après la diffusion par l'EIIL d'une vidéo de l'immolation du pilote jordanien Moaz el-Kassasbeh le 3 février, des dizaines d'avions de chasse jordaniens auraient frappé les camps d'entraînement et les sites d'entreposage d'armes du groupe terroriste les 5 et 6 février.

14. Le 17 février, devant le Conseil de sécurité, mon Envoyé spécial a annoncé que, au terme de longues négociations menées au cours des mois précédents sur un projet de gel et après avoir demandé au Gouvernement syrien d'aider l'Organisation des Nations Unies à mettre en œuvre un projet pilote dans un quartier d'Alep, les autorités syriennes étaient prêtes à suspendre pendant six semaines les attaques aériennes et les tirs d'artillerie autour de la ville d'Alep. Mon Envoyé spécial se rendra à Damas et enverra par ailleurs une délégation à Alep dans le courant de la dernière semaine de février au plus tard pour évaluer les conditions de mise en place d'un gel et les moyens d'accélérer le libre acheminement de l'aide dans le quartier contesté de Salah al-Din, après quoi il devrait pouvoir préciser la date à laquelle commencera la suspension de six semaines. L'évaluation du Bureau de l'Envoyé spécial devra tenir compte de l'accélération de la situation sur le terrain, compte tenu des informations faisant état de l'intensification de l'offensive des forces gouvernementales syriennes dans le nord d'Alep à proximité d'une grande route d'approvisionnement. Mon Envoyé spécial poursuivra activement ses démarches auprès de l'opposition pour la convaincre d'aider l'Organisation à réduire au minimum le coût pour la population civile et de ne pas recourir non plus à l'emploi d'armes lourdes.

15. Au cours de la période considérée, les efforts déployés pour trouver une solution politique durable au conflit syrien se sont poursuivis. Les groupes d'opposition armés se sont réunis au Caire les 23 et 24 janvier et certains membres de l'opposition et du Gouvernement syrien à Moscou du 26 au 29 janvier. Dans les textes issus de ces deux réunions, les parties ont appelé à trouver une solution politique fondée sur le Communiqué de Genève, à maintenir l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et à lutter contre le terrorisme.

B. Droits de l'homme

16. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué de recevoir des informations faisant état d'arrestations et de détentions arbitraires, d'actes de torture et de décès dans les centres de détention du régime et de recueillir des éléments sur ces faits. Il a ainsi été rapporté qu'un détenu qui avait été incarcéré à la prison centrale d'Alep avant d'être confié aux services de sécurité était mort en détention, apparemment sous la torture. D'autres personnes seraient également décédées en détention sous la torture à la prison militaire de Sednaya et à l'hôpital-prison militaire de Teshrin. Le 27 janvier, un médecin orthopédiste de Douma dans la Ghouta orientale, qui se trouvait en détention depuis plus de deux ans, serait ainsi

mort à la prison de Sednaya dans la province de Rif-Damas. Il avait été arrêté par les services de renseignement de l'armée de l'air syrienne en août 2012 pour avoir soigné des patients dans un hôpital de campagne à Douma. Selon des informations recueillies par le HCDH auprès de défenseurs locaux des droits de l'homme, le médecin a probablement succombé à la torture. Le Haut-Commissariat n'a pas vérifié la véracité de ces allégations mais a recueilli des informations sur d'autres faits de torture, de mauvais traitements et de traitement inhumain à la prison de Sednaya.

17. Les services de la sécurité militaire et les services de renseignement de l'armée de l'air ont continué de détenir arbitrairement des personnes soupçonnées de collaboration avec l'opposition. En janvier, au moins 18 civils, dont des journalistes, des médecins et des défenseurs des droits de l'homme, ont été arrêtés par les services de sécurité à Deraa. Dans la ville de Homs et dans le quartier de Houla, au moins 11 civils ont été arrêtés par les services de la sécurité militaire et les Forces de défense nationales le 20 janvier, à la suite d'une opération menée par les forces de sécurité du régime.

18. Les forces gouvernementales ont arrêté deux journalistes locaux – les 9 et 13 janvier respectivement – à leur domicile dans la ville d'Hama pour les conduire dans un lieu tenu secret. Les journalistes sont toujours portés disparus.

19. Les groupes d'opposition armés, en particulier l'EIL et le Front el-Nosra, ont continué de violer le droit international humanitaire et de porter atteinte aux droits de l'homme dans les zones placées sous leur contrôle : attaques contre les civils, exécutions, enlèvements, restriction des libertés fondamentales. L'EIL aurait exécuté une vingtaine de personnes pour apostasie, pour espionnage au profit du Gouvernement ou pour avoir combattu aux côtés du Gouvernement ou du Front el-Nosra et en a tué une autre pour avoir publié la photographie d'un combattant du groupe sur les réseaux sociaux. Sur le Web ont été diffusées des vidéos de l'exécution de deux femmes pour adultère par le Front el-Nosra.

20. Selon des sources locales, le Front el-Nosra multiplie les enlèvements et les séquestrations de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme qui critiquent le groupe. Ainsi, deux journalistes ont été enlevés par le Front el-Nosra à Edleb le 7 janvier avant d'être relâchés le 31 janvier. De même, un militant actif sur les réseaux sociaux, qui était détenu depuis décembre 2014, aurait été exécuté par le groupe à Alep le 26 janvier. D'après des informations recueillies par le HCDH, au moins quatre centres d'information à Edleb ont été attaqués par le Front el-Nosra au cours de la période considérée.

21. Le 8 janvier, le mausolée de l'imam sunnite Nawawi, à Naoua dans la province de Deraa, a été détruit. Les défenseurs locaux des droits de l'homme ont accusé le Front el-Nosra de l'avoir fait exploser et ont informé le HCDH que les commandants du groupe terroriste avaient par le passé exprimé leur mépris pour l'imam et son mausolée. Le Haut-Commissariat n'est pas en mesure de vérifier la véracité de ces faits.

22. Par une note verbale du 2 février, les autorités syriennes ont annoncé la « grâce » de 384 personnes qui se sont engagées par écrit à ne pas prendre les armes et à ne pas participer à des « troubles » ou à des activités de nature à porter atteinte à la sécurité et à la stabilité de la République arabe syrienne. Le HCDH ne dispose

d'aucun renseignement sur le sort des « graciés » et n'est pas en mesure de vérifier la véracité des informations reçues.

C. Acheminement de l'aide humanitaire

23. Environ 12,2 millions de Syriens ont besoin de recevoir une aide humanitaire dans le pays. Près de 7,6 millions sont déplacés à l'intérieur du pays et plus de 3,8 millions ont fui dans les pays voisins et en Afrique du Nord.

24. L'acheminement de l'aide humanitaire dans le pays demeure extrêmement difficile à cause de la violence et de l'insécurité, du déplacement des lignes de front, de l'ingérence délibérée dans les opérations et de leur suspension, des lourdeurs administratives et de la pénurie de fonds. La situation dans les zones difficiles d'accès, en particulier celles qui sont assiégées par le Gouvernement ou les groupes d'opposition armés, continue d'être très préoccupante. Qui plus est, une tempête hivernale a eu pour effet d'exacerber la crise humanitaire et a empêché d'accéder à certaines régions du pays car de nombreuses routes sont devenues impraticables pendant plusieurs jours.

25. Durant la période considérée, trois demandes distinctes ont été soumises pour l'envoi de convois dans quatre localités de la province de Rif-Damas et dans deux autres localités situées dans la province de Homs. Un convoi interinstitutions a pu traverser les lignes de front pour atteindre Waer (province de Homs) et apporter une aide dans plusieurs domaines à 75 000 personnes. Bien que les autorités locales aient approuvé cette aide, les agents de sécurité ont mis la main sur la majeure partie des fournitures médicales, notamment tous les articles chirurgicaux, ainsi que les kits pour le traitement de la diarrhée, les nécessaires pour les accouchements et les trousseaux d'hygiène sexuelle, lors du chargement.

26. Le Gouvernement n'a pas répondu à la demande de convois à Zabadani, Madaya, Douma et dans la partie orientale d'Harasta (province de Rif-Damas) pour répondre aux besoins urgents de 20 000 personnes. Un convoi interinstitutions destiné à venir en aide à 60 000 personnes à Talbissé et à Mechrefé (province de Homs) pour lequel une demande avait été soumise en décembre et qui était prévu le 3 février a été verbalement approuvé par le Gouverneur, mais aucune approbation écrite ni lettre d'agrément n'a été délivrée.

27. Au 9 février, l'Organisation des Nations Unies et ses organismes partenaires ont envoyé 66 cargaisons (47 depuis la Turquie et 19 depuis la Jordanie) en République arabe syrienne en application des résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité. Ils ont ainsi pu distribuer une aide alimentaire à plus de 812 000 personnes, des articles non alimentaires à 860 000 personnes, des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour desservir plus de 316 000 personnes et des fournitures médicales pour soigner 468 000 personnes. Une grande partie de ces fournitures médicales sont réutilisables et d'autres patients pourront donc en bénéficier dans les prochains mois. D'autres types d'articles (notamment des fournitures scolaires) ont aussi été livrés à 9 900 personnes. Conformément aux résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014), avant chaque expédition, l'ONU a informé le Gouvernement de la République arabe syrienne de sa nature, du district de destination et du nombre de bénéficiaires, confirmant ainsi la nature humanitaire de la livraison.

28. Le mécanisme de surveillance de l'Organisation des Nations Unies a poursuivi ses activités en Turquie et en Jordanie. À la suite d'un problème de sécurité survenu près de la frontière, le point de passage de Bab el Hawa a été fermé du 26 au 31 janvier. Les opérations menées par le mécanisme en Iraq demeurent en suspens à cause de l'insécurité persistante. Le mécanisme continue de bénéficier d'une coopération et d'un soutien sans réserve de la part des autorités turques et jordaniennes.

29. Les organismes des Nations Unies ont continué d'emprunter le point de passage de Nusaybin/Quamishli avec l'accord des Gouvernements turc et syrien. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a envoyé la totalité des 46 000 rations alimentaires prévues en passant par le point de passage frontalier de Nusaybin. Cependant, les lettres d'agrément du Gouvernement syrien étant parvenues en retard, la distribution des rations a dû être reportée du 14 au 27 janvier. Les envois ont démarré le 28 janvier, après obtention des lettres d'agrément.

30. Les parties au conflit ont continué de bloquer le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) acheminement des fournitures dans les territoires échappant à leur contrôle. Ainsi, d'après plusieurs informations, l'EIL aurait empêché la livraison de carburant dans les régions tenues par le Gouvernement ou par les Unités de protection populaire et le Parti de l'Union démocratique dans la province d'Hassaké après que les forces gouvernementales ont refusé d'autoriser l'acheminement de farine et d'aliments dans les zones contrôlées par celui-ci dans le sud de la province. De leur côté, les autorités locales de la ville d'Edleb ont limité la fourniture d'une aide dans les régions tenues par l'opposition à la suite de coupures d'eau et d'électricité causées par des groupes armés non étatiques. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a toutefois été autorisé à titre exceptionnel à faire distribuer de l'eau aux personnes qui n'étaient plus approvisionnées.

31. À cause de l'insécurité persistante et des restrictions en matière d'accès, il n'a pas été possible d'acheminer des vivres jusqu'aux provinces de Raqqa et de Deir el-Zor, dans le nord-est. De ce fait, les rations alimentaires prévues pour 600 000 civils se trouvant dans ces provinces n'ont une nouvelle fois pas pu être livrées en février. Certaines opérations humanitaires ont été maintenues mais l'EIL a continué de limiter l'accès aux régions qu'il contrôle, fermant plusieurs bureaux dans ces provinces et ordonnant aux autres bureaux de suspendre leurs opérations. Ainsi, à Raqqa, en janvier, l'État islamique a intimé l'ordre aux partenaires du PAM, y compris le Croissant-Rouge arabe syrien, et à l'assistant spécial du coordonnateur résident de suspendre les activités humanitaires dans la province. Ces mesures, allant de pair avec l'insécurité croissante, ont abouti à l'arrêt complet des livraisons de produits alimentaires par le PAM dans les régions tenues par l'EIL. Du fait de l'escalade du conflit, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a également dû suspendre ses opérations dans ces provinces, mais après avoir suivi de près la situation à Deir el-Zor, elle a pu reprendre partiellement ses opérations depuis lors. Des photographies ont été publiées sur les réseaux sociaux au début de février, sur lesquelles il semble qu'on voit des caisses d'aide alimentaire du PAM portant les insignes de l'EIL qui sont distribuées dans la localité de Dayr Hafr, dans l'est de la province d'Alep. Le PAM s'emploie à vérifier l'authenticité de ces photographies, l'endroit où elles ont été prises et les circonstances entourant ces faits. Il s'est rendu dans la région pour la dernière fois en août 2014. Il a dénoncé une « manipulation de l'aide alimentaire » qui est

cruellement nécessaire à l'intérieur du pays et a prié toutes les parties au conflit de respecter les principes humanitaires.

32. Malgré un contexte opérationnel extrêmement difficile, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de faire parvenir une aide à des millions de personnes en détresse en janvier. Le PAM a envoyé des vivres pour plus de 3,4 millions de personnes dans 12 provinces. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a fait distribuer des médicaments et des fournitures pour 344 161 traitements dans trois provinces. L'UNICEF a fourni une aide dans plusieurs domaines (eau et assainissement, nutrition, vêtements d'hiver pour les enfants, éducation et services de protection de l'enfance) à 608 526 personnes. Par ailleurs, grâce à la livraison de chlore, 15,6 millions de personnes ont pu avoir accès à une eau potable (excepté dans les provinces de Raqqa et Deir el-Zor). En plus des services de protection, le HCR a distribué des articles de premier secours à 342 371 personnes. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a assuré la fourniture d'une aide plurisectorielle à 205 657 personnes. De plus, 137 958 personnes ont bénéficié d'une aide de la FAO dans le domaine de l'agriculture. Les interventions du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont permis de venir en aide à 34 200 personnes.

33. En janvier, les organisations non gouvernementales ont continué de fournir une aide d'urgence en Syrie dans les domaines de l'alimentation, la santé et l'assainissement ainsi que d'autres formes d'assistance à 1,2 million de personnes, notamment par la prestation de services permanents. Cette aide a bénéficié à plus de 565 000 personnes dans la province d'Alep, à 221 000 personnes dans celle d'Edleb, et à près de 145 000 personnes dans celle de Dara et de 87 000 personnes dans celle de Deir el-Zor. Les organisations non gouvernementales ont continué de rencontrer des difficultés pour franchir les points de contrôle et venir en aide aux populations en détresse dans la province de Raqqa.

Zones assiégées

34. Sur les 4,8 millions de personnes se trouvant dans des zones difficiles d'accès, 212 000 continuent d'être assiégées en Syrie, dont 185 500 par les forces gouvernementales dans la Ghouta orientale, à Daraya et à Yarmouk, et 26 500 par des groupes armés non étatiques à Noubl et à Zahra.

35. En janvier, des vivres ont été distribués à 304 personnes vivant dans les camps de Douma et de Yarmouk (soit 0,1 % des 212 000 personnes se trouvant dans des zones assiégées), des articles non alimentaires à 200 personnes (0,1 %) et une assistance médicale à un millier de personnes (0,5 %), en plus de vaccins contre la poliomyélite.

36. Dans la Ghouta orientale (en particulier à Douma, Harasta, Arbin, Zamalka, Saqba, Kafr Batna, Ain Tarma et Hammoura), quelque 163 500 personnes sont toujours assiégées. Environ 9 000 personnes sont parties de plusieurs localités dans la Ghouta orientale, dont certaines de zones assiégées. Comme indiqué dans le précédent rapport, le 1^{er} janvier, le Croissant-Rouge arabe syrien a livré 30 000 doses de vaccin contre la poliomyélite et de l'insuline pour 1 000 patients à Douma. D'autres médicaments, dont des médicaments injectables, et des fournitures chirurgicales pour 17 950 traitements ont été interdits.

37. À Daraya (Rif-Damas), environ 4 000 personnes sont toujours assiégées. Aucune aide n'est parvenue dans cette ville pendant la période considérée, et la dernière livraison remonte à octobre 2012.

38. À Yarmouk, environ 18 000 personnes sont toujours assiégées. La période considérée a connu une escalade du conflit armé, avec des échanges de tirs fréquents et l'emploi d'armes lourdes, ce qui a perturbé la distribution de l'aide. En raison de l'insécurité qui règne au point de distribution, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a limité son accès à deux jours pendant le mois. Quelque 200 personnes ont reçu des articles non alimentaires et 304 autres une aide alimentaire. Aucune assistance médicale n'a été fournie en janvier. L'Office a pu offrir des moyens de transport à 67 étudiants qui passaient un examen.

39. À Noubl et à Zahra, environ 26 500 personnes sont toujours assiégées par les forces de l'opposition. La dernière livraison d'une aide humanitaire remonte au 8 mai 2014.

Libre passage de fournitures, personnel et matériel médicaux

40. Pendant la période considérée, l'OMS et ses partenaires d'exécution ont acheminé des médicaments et des fournitures médicales pour 344 161 personnes dans trois provinces, dont 232 661 se trouvant de l'autre côté des lignes de front dans les provinces d'Alep et de Rif-Damas.

41. Une campagne de vaccination contre la poliomyélite a été organisée au niveau infranational entre le 4 et le 8 janvier, à la faveur de laquelle 308 191 enfants de moins de cinq ans ont été vaccinés. Par ailleurs, 178 097 enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, la coqueluche et l'hépatite, dont 15 997 l'ont été pour la première fois. À cause de l'insécurité et des déplacements de population, moins d'enfants ont pu être vaccinés dans les districts prévus des provinces de Deir el-Zor et Rif-Damas, et aucune intervention n'a pu être menée dans la province de Qouneïtra en raison du conflit qui fait rage.

42. L'accès aux fournitures et matériel médicaux a continué d'être limité du fait de l'insécurité et des contraintes imposées aux opérations humanitaires par les parties au conflit. Ainsi, bien que le Ministère des affaires étrangères ait approuvé la livraison de fournitures médicales à l'intention de 96 408 personnes, une aide médicale de l'OMS à destination de Douma et Madaya dans la province de Rif-Damas reste bloquée en attendant l'issue des discussions qui se poursuivent avec les autorités. La livraison de médicaments injectables et de fournitures chirurgicales a été interdite. Une demande distincte pour l'acheminement d'une aide à Quamishli, de l'autre côté des lignes de front, est restée sans réponse.

43. Le Ministère des affaires étrangères a approuvé la livraison d'une assistance médicale, prévue pour février 2015, en vue d'enrayer l'épidémie de myiase à Douma.

44. Les attaques contre les installations médicales, les ambulances et le personnel médical se sont poursuivies durant la période considérée. En janvier, l'organisation Médecins pour les droits de l'homme a recensé quatre attaques perpétrées contre des installations médicales, dont trois par les forces gouvernementales et une par des forces non identifiées. Deux attaques ont eu lieu dans la province de Rif-Damas, une dans celle de Deraa et une autre dans celle de Deir el-Zor. Ces attaques ont été

menées avec des missiles et une à l'aide d'un engin explosif (par des forces non identifiées). L'organisation a aussi signalé le décès de cinq membres du personnel médical en janvier, dont l'un a été assassiné. Quatre membres du personnel médical ont été tués par les forces gouvernementales et un autre par des forces non identifiées. Deux ont été tués par balles, deux autres ont péri lors de bombardements et un autre est mort à la suite d'actes de torture. Trois sont morts à Deraa, un à Rif-Damas et un à Homs.

Procédures administratives

45. Aucun fait nouveau en matière de procédure administrative au niveau central n'est survenu au cours de la période considérée. L'acheminement de l'aide humanitaire dans des zones difficiles d'accès continue de faire l'objet de négociations au cas par cas et de manière centralisée à l'occasion des réunions du comité mixte créé à la suite de l'adoption de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité et composé notamment de représentants du Ministère des affaires étrangères, du Ministère des affaires sociales, des organes de sécurité, du Croissant-Rouge arabe syrien et de l'Organisation des Nations Unies. Le Ministère des affaires étrangères a beau avoir fait savoir verbalement, le 7 septembre, que les Gouverneurs des provinces d'Alep, de Hama, de Homs et d'Edleb pouvaient autoriser les convois interinstitutions à franchir les lignes de front, ces responsables n'en continuaient pas moins d'en référer à l'administration centrale, ce qui dans certains cas a continué d'entraîner d'importants retards.

46. En janvier, l'ordre a été donné aux organismes humanitaires basés dans la province d'Hassaké de communiquer aux autorités locales une liste des destinataires de l'aide, condition indispensable pour obtenir une lettre d'agrément du Gouverneur. Cela est extrêmement préoccupant et les organismes ont porté l'affaire à l'attention des autorités compétentes.

47. Au 31 janvier, 38 demandes de visa ou de renouvellement de visa émanant de l'ONU étaient toujours en attente, dont 33 dans la limite des 15 jours ouvrables réglementaires et 5 pour lesquelles le délai avait été dépassé. S'agissant des organisations non gouvernementales internationales, 15 demandes étaient toujours en attente.

48. Durant la période considérée, une nouvelle organisation non gouvernementale nationale a été autorisée par le Gouvernement syrien à travailler en partenariat avec des organismes du système des Nations Unies. Une autre organisation non gouvernementale qui avait noué des relations de partenariat avec plusieurs organismes des Nations Unies s'est vu retirer son autorisation sans explication. Au 31 janvier, 110 organisations collaborant avec des organismes des Nations Unies possédaient 166 antennes dans l'ensemble du pays.

Sûreté et sécurité du personnel et des locaux

49. Les attaques au mortier et à la roquette lancées par les groupes d'opposition armés à Damas ont entraîné une aggravation de l'insécurité dans la ville, y compris pour le personnel des Nations Unies. Des tirs de roquette et de mortier ont été signalés à proximité des hôtels où résident les membres du personnel des Nations Unies, et un membre du personnel de l'OIM a été blessé le 25 janvier dans une attaque perpétrée près de la place des Abbassides.

50. Le 4 février, un membre du personnel du Croissant-Rouge arabe syrien a été tué et deux autres blessés lors de bombardements effectués par des groupes d'opposition armés à Edleb.

51. Le 5 février, un membre du personnel du Croissant-Rouge arabe syrien a été tué par une attaque au mortier à Douma.

52. Le 5 février, des obus de mortier sont tombés sur l'hôtel où réside le personnel des Nations Unies à Damas, sans faire de blessés.

53. Le 10 février, la mort d'un agent humanitaire retenu par l'EIL en Syrie a été confirmée.

54. Trente-deux membres du personnel des Nations Unies, dont 28 fonctionnaires de l'UNRWA, sont toujours détenus ou portés disparus. Le nombre total d'agents humanitaires tués dans le conflit depuis mars 2011 s'élève à 72, dont 17 membres du personnel des Nations Unies, 42 membres et volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien, 7 membres et volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien, et 6 membres d'une organisation non gouvernementale internationale.

Observations

55. Après près de quatre années de combats et alors qu'une année s'est écoulée depuis l'adoption de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, la situation pour la population se trouvant en République arabe syrienne continue de se détériorer. Les parties au conflit ne respectent pas leurs obligations juridiques internationales qui leur incombent de protéger la population civile. Des armes explosives continuent d'être utilisées dans les zones habitées dans tout le pays, tuant et blessant des hommes, des femmes et des enfants et causant des dégâts considérables. Les hôpitaux et d'autres installations et infrastructures protégées sont toujours visés par des attaques. Environ 212 000 personnes continuent d'être assiégées.

56. Le conflit s'est installé dans la durée. Nous attendons des parties au conflit qu'elles s'engagent à appliquer les résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014). Des progrès doivent être accomplis d'urgence s'agissant des cinq tâches suivantes : a) lever le siège imposé à 212 000 personnes; b) garantir l'acheminement de fournitures médicales et chirurgicales dans tout le pays; c) mettre fin à la pratique consistant à utiliser la privation de services essentiels comme arme de guerre; d) reconstruire le système national d'enseignement; e) lutter contre les attaques incessantes qui frappent sans discernement des civils, y compris l'emploi de barils explosifs. Nous continuerons de nous concerter avec les membres du Conseil et les pays qui ont une influence sur les parties afin de trouver des solutions dans ces domaines. Les organismes humanitaires ont besoin de l'aide de tous pour continuer de s'acquitter de leur mission en République arabe syrienne.

57. Les acteurs humanitaires doivent être autorisés à faire leur travail sans être inquiétés et les parties doivent permettre et faciliter l'accès rapide et sans entrave des organismes humanitaires aux populations touchées par le conflit dans tout le pays. Chaque mois, l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et nationales viennent en aide à des millions de personnes en détresse. Avec une pression accrue et soutenue de la part des membres du Conseil de sécurité et des autres États Membres, l'Organisation et les organismes partenaires pourraient atteindre des millions d'autres personnes. Les organismes

humanitaires doivent disposer de ressources suffisantes. J'espère que les représentants des pays qui jouent un rôle important dans le monde se joindront à moi à Koweït le 31 mars en vue de mobiliser des fonds pour l'intervention humanitaire en République arabe syrienne et dans la région.

58. Il n'y a pas de solution humanitaire ou militaire à ce conflit, qui ne pourra être résolu que par le dialogue et un processus politique concerté. Les participants aux réunions qui ont eu lieu récemment au Caire et à Moscou ont souligné la nécessité de trouver une solution politique au conflit syrien, fondée sur le Communiqué de Genève. Je me félicite de ce nouvel engagement qu'ont pris les acteurs internationaux de rechercher une solution politique ainsi que de la proposition tendant à assurer un suivi de ces réunions, et j'espère que ces initiatives ouvriront la voie à un véritable processus politique. Dans cet esprit, l'Envoyé spécial en Syrie continuera d'étudier les moyens de renouveler les efforts diplomatiques aux fins de la mise en place d'un processus fondé sur le consensus international se reflétant dans le Communiqué de Genève. La définition d'une solution politique amènera à prendre des décisions difficiles et à faire des compromis, chacun devant mettre de côté ses conditions posées pour le lancement de pourparlers.
